

M. et Mme Jean Claude VALETTE

9

Munat, le 28 Décembre 2018

Monsieur le Commissaire
Enquêteur

Révision P.L.V. Munat

Monsieur le Commissaire,

Suite à notre entrevue le 16.12.18 et après avoir
pris connaissance du Règlement des Zones A et AP,
nous nous permettons de faire les observations suivantes
- D'une part, nous souhaitons que la Parcelle
B 73 "La Roue Scellie" soit en Zone A comme
la B 64 qui nous appartient. Ce qui formerait
une continuité avec les Parcelles B 63 et 820 qui
ont été classées A. Nous aurions ainsi la possibilité
de réaliser des constructions qui ne seraient pas
incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole
ou Forestière.

Contrairement aux autres Parcelles que nous détenons
B 8 - B 9 - B 71 - B 72 - B 249 et 250 sont en Zone AP.

- D'autre part, nous voudrions que la Parcelle B 54
à "Brugiroux" sur laquelle subsistent les fondations
et pierres d'une ancienne Sabotterie puisse encore avoir

Vocation à être rebatié.

Esperant, Monsieur le Commissaire, que vous
voudrez bien accorder toute votre attention à
notre Demande,

Je vous prie de croire, en l'assurance de
nos sentiments les plus Respectueux

